



Poliez-Pittet, le 6 novembre 2012

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 9 – 2012 Réfection du tronçon de la route au lieu-dit « Au Petit Bois »

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le tronçon de route au lieu-dit « Au Petit Bois » est dans un état pitoyable présentant de nombreux trous, ce qui est dangereux. Il est nécessaire de procéder à sa réfection en malaxant le tapis existant puis poser un tapis bitumeux.

Cette route menant à Froideville a été pendant de longues années un chemin de terre. Il semblerait que dans les années 60, elle a été goudronnée à l'ancienne, c'est-à-dire une couche de gravillon, une couche de goudron. Ces dernières années les trous ont été comblés au fur à mesure mais, à chaque hiver lors du déneigement, ils se forment à nouveau, d'où la nécessité impérieuse de refaire ce chemin afin d'assurer la sécurité.

Coût de ces investissements

Réfection de la route	CHF 110'000.--
Divers et imprévus	<u>CHF 10'000.--</u>
Coût total	CHF 120'000.-- =====

Financement

Ces investissements seront portés à l'actif du bilan au chapitre des routes 9141.11.

Le montant de ces investissements sera financé par les liquidités de la commune.

D'un point de vue comptable cette dépense sera amortie sur 20 ans.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de Poliez-Pittet

- vu le préavis municipal N° 9 - 2012
- considérant que ce point a été mis à l'ordre du jour
- entendu le rapport de la commission nommée pour cet objet
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances

Décide

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux concernant le tronçon de la route au lieu-dit « Au Petit Bois »
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 120'000.--**
- **de financer** cette dépense de **CHF.120'000.--** par les liquidités de la commune.
- **d'amortir** cet investissement sur 20 ans soit CHF 6'000.- par année dès le budget 2014

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 12 novembre 2012.

Le Syndic

Serge Savoy

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire

Tania Giordano